



GENLIS, le 2 avril 2021

**NOTE**

**DE :**

**Monsieur Nicolas BAUDOIN**

**À :**

**Madame la Conseillère Communautaire  
Monsieur le Conseiller Communautaire**

**Objet : Note sur les compétences GEMAPI et hors-GEMAPI**

**Contexte :**

Cette note a pour objectif de présenter rapidement les enjeux et le contenu des compétences GEMAPI et hors-GEMAPI.

La compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations a été prise le 1<sup>er</sup> Janvier 2018 par la Collectivité. Cette compétence fut immédiatement déléguée à trois syndicats (le Syndicat Intercommunal de la Tille, de la Norge et de l'Arnison (le SITNA), le Syndicat du Bassin versant de la Vouge (le SBV) et le Syndicat du Bassin versant de l'Ouche (le SBO)).

**Compétences GEMAPI :**

Compétences	Missions	Champs d'intervention et exemples d'actions
<b>GEMAPI, Code de l'Environnement L.211-7</b>		
<b>Politiques du grand cycle de l'eau et de prévention des inondations</b>  Missions GEMAPI, affectées aux communes et aux EPCI-FP sur le fondement des articles suivants du Code Général des Collectivités Territoriales :  - L5214-16 I 3° (communautés de communes)	<b>1° : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</b>	<b>Étude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (rétention, ralentissement, ressuyage de crues).</b> Exemples : - définition et gestion d'aménagements hydrauliques au sens de l'article R.562-18 du code de l'environnement (rétention, ralentissement dynamique et ressuyages des crues ; barrages de protection ; casiers de stockage des crues etc...);
	<b>2° Entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau</b>	<b>Pour les cours d'eau et canaux :</b> entretien des berges, de la ripisylve et des atterrissements pour contribuer au bon état (ou bon potentiel) des eaux ;  <b>Pour les plans d'eau :</b> réalisation des vidanges régulières, entretien des ouvrages hydrauliques, entretien de la végétation
	<b>5° La défense contre les inondations et contre la mer</b>	<b>Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les inondations de</b>

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

		<b>tout type (débordement, remontée de nappes, ruissellement) et les submersions marines.</b>
	<b>8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines</b>	<b>Opération de renaturation et de restauration de zones humides, cours d'eau ou plans d'eau.</b>  Exemples : -actions en matière de restauration de la continuité écologique ; -de restauration de bras morts ;

Compétences	Missions	Champs d'intervention et exemples d'actions
<b>Hors-GEMAPI, Code de l'Environnement L.211-7</b>		
<b>Politiques du grand cycle de l'eau</b>  Missions non obligatoires, non affectées pouvant relever notamment : - de la compétence relative à la protection de l'environnement des communautés de communes (L5214-16 CGCT) ou à la protection et la mise en valeur du cadre de vie des communautés d'agglomérations (L5216-5-II-4° CGCT) et des métropoles (L5217-2-I-6°CGCT) ;  - de la compétence des Conseils Généraux dans le cadre de l'aide à l'équipement rural : assistance technique départementale (L3232-1-1 CGCT) et solidarité des territoires (L1111-9 CGCT) ;  - de la compétence des Conseils Régionaux en matière de développement et d'aménagement du territoire (L4221-1 et L1111-9 CGCT) ;	<b>3° Approvisionnement en eau</b>	<b>Prélèvements et retenues eaux brutes tous usages (eau potable, irrigation, hydroélectricité, navigation...)</b>
	<b>4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols</b>	<b>Connaissance et gestion des eaux pluviales, des eaux de ruissellement et de l'érosion à l'échelle d'un bassin ou sous-bassin versant</b>  Exemples : Plans de lutte contre l'érosion, implantation et entretien d'aménagements associés, réhabilitation de haies ou de talus, revégétalisation...  [Hors gestion des eaux pluviales urbaines]
	<b>6° La lutte contre la pollution</b>	<b>Connaissance, lutte et prévention des impacts cumulés des pollutions à échelle d'un bassin ou sous bassin versant</b>  Exemples :  plans de réduction des apports polluants, plans d'adaptation des pratiques phyto-sanitaires et horticoles (PAPPH), rebouchage de forages, actions de lutte contre les marées vertes (L211-3-4°b CE)  [Hors gestion des eaux pluviales urbaines]
	<b>7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines</b>	<b>Gestion de la ressource, coordination des prélèvements et préservation de la ressource actuelle et future.</b>  Exemples : plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), soutien d'étiage, suivi des cumuls des prélèvements, actions en faveur

**LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**

		des nappes stratégiques et de leurs zones de sauvegarde, registre des zones protégées (conchylicoles ou baignade).
	9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile	Systèmes de défense incendies Entretien, implantation et surveillance des ouvrages (retenues, réseaux... etc).
	10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants	Concerne les ouvrages hydrauliques à vocation telle que la navigation, l'irrigation, barrage anti sel...
	11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques	Stations de mesure, bancarisation, observatoires  Station hydrométriques, piézométriques locales...
	12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique	<b>Secrétariat et animation d'un SAGE, d'un contrat de milieu</b>  Études préalables et animation de la concertation nécessaire à l'échelle du bassin versant (définition des flux polluants maximum admissibles, plans de gestions de la ressource ou des zones humides, volumes prélevables...)
<b>Politique de prévention contre les inondations</b>	Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations. dans le cadre de démarches de gestion concertées (SLGRI, PAPI, ...)	<b>Secrétariat, élaboration et animation d'une Stratégie Locale de Gestion du risque inondation, d'un Plan d'Action de Prévention des Inondations et de démarches ad hoc de prévention des inondations.</b>

#### Sources :

- Code de l'environnement, Article L.211-7 ;
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie Île de France, [http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe\\_3\\_Doctrine\\_Contour\\_des\\_Compétence-2.pdf](http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Annexe_3_Doctrine_Contour_des_Compétence-2.pdf) ;
- Documents fournis par Monsieur Guy MORELLE avec le concours du Syndicat du Bassin versant de la Vouge.

**Nicolas BAUDOIN**  
**Service pour la Transition et la Résilience**  
**Écologiques**

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ